

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC TAUREAU INC. (APLT)

C.P. 1951, St-Michel-des-Saints, Qc, J0K-3B0, Tél. 450-833-5187

Courriel: info@aplt.org - Site web : www.aplt.org

[VIA COURRIEL ET ENVOI POSTAL]

14 janvier 2020

M. Benoit Charette, Ministre

Ministère de l'Environnement

et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC)

675, Boul. René-Lévesque Est, 30^e étage

Québec, Qc, G1R 5V7

Objet : Fausses informations véhiculées à votre ministère par la minière Nouveau Monde Graphite en prévision de l'enquête du BAPE (projet Matawinie)

Monsieur le Ministre,

Par la présente, l'Association pour la protection du Lac Taureau (APLT) souhaite vous faire part de ses plus vives préoccupations concernant de fausses informations que la minière Nouveau Monde Graphite (NMG) a véhiculées à votre ministère en prévision de l'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet minier Matawinie, à Saint-Michel-des-Saints, situé dans le bassin versant du Parc régional du Lac Taureau.

Ces informations concernent les risques de pollution de l'eau que posent les 107 millions de tonnes de déchets miniers qui seraient générés pendant les 26 années d'opération de la mine. Ces déchets miniers contiennent plusieurs substances toxiques pour l'environnement, dont des acides et des métaux lourds.¹ Le promoteur prévoit « encapsuler » ces déchets miniers dans des cellules de confinement construites à partir des résidus miniers eux-mêmes. Ces cellules de confinement doivent, en théorie, contenir la pollution et résister l'épreuve du temps pour des siècles à venir.

Ces enjeux sont particulièrement cruciaux dans le contexte du stockage de ces déchets miniers dans un milieu fragile hautement valorisé pour la villégiature, le récréotourisme et l'écotourisme, soit immédiatement en amont du village de Saint-Michel-des-Saints, à deux pas du Parc national du Mont Tremblant, et à l'intérieur du bassin versant du Parc régional du Lac Taureau. Ce dernier abrite le plus grand plan d'eau à moins de deux heures au nord de Montréal et constitue le premier parc régional habité au Québec.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que la compagnie minière NMG avait promis, dès sa demande pour obtenir l'autorisation d'opérer une usine pilote, de mettre en place « *trois cellules expérimentales* » afin de « *tester et d'améliorer... les nouvelles techniques* » de confinement des résidus miniers, et ce, pour réduire « *les risques techniques et technologiques du projet* »². Dans l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social (ÉIES) remise à votre ministère en avril 2019, le promoteur et ses consultants insistent d'ailleurs à plusieurs reprises sur l'importance des résultats des cellules expérimentales « *pour l'élaboration des critères de conception en lien avec le potentiel de génération d'acide* »³ des résidus miniers. Le promoteur confirme que, « *au printemps 2019, en collaboration avec l'université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), trois cellules*

^[1] Vol. 1 – Réf. 3211-16-019-3 : Section 4

^[2] Vol. 1 – Réf. 3211-16-019-3 : Section 2.5.2 – Usine de démonstration (page 2-28)

^[3] Réf. 3211-16-019-17 – Plan de réaménagement final – Oct. 2019 (section 4.5.4)

expérimentales seront construites sur le site du projet de démonstration de NMG pour valider les hypothèses de l'ingénierie de faisabilité »^[4].

Somme toute, le promoteur laisse clairement entendre que ces cellules expérimentales sont essentielles pour évaluer les risques, sont en place depuis le printemps 2019 et qu'un programme d'essais et de recherche est en cours. C'est donc sur la base de ces informations que votre ministère a effectué son analyse de l'étude d'impact, notamment en prévision de l'enquête du BAPE.

Or, cette information s'est avérée fausse. Aucune cellule expérimentale de confinement des déchets miniers n'a été construite à ce jour pour tester l'efficacité de cette technologie à contenir la pollution de l'eau en acides et en métaux lourds, et ce, tant pour les eaux de surface que pour les eaux souterraines. Cette situation est d'autant plus consternante que, tout au cours de la période d'analyse par votre ministère, le promoteur et ses consultants se sont bien gardés de révéler cette information. Ils auraient pourtant eu l'occasion de le faire à plusieurs reprises, notamment en réponses aux questions transmises par votre ministère en juillet 2019^[5], et lors des réponses fournies en septembre 2019^[6].

En date du 15 novembre 2019, vers la fin de l'analyse par le MELCC, votre ministère était toujours sous l'impression que les cellules expérimentales existaient et que des résultats étaient imminents, ce qui apparaît dans la lettre envoyée au promoteur : « *L'initiateur doit réaliser une mise à jour de l'étude de transport de contaminants en utilisant les résultats des essais réalisés dans les cellules expérimentales de terrain, qui seront disponibles à la fin de 2019* »^[7]. Ce n'est finalement qu'à la toute fin du processus d'analyse du MELCC que le promoteur, dans sa lettre de réponse transmise le 25 novembre 2019, a révélé que les cellules expérimentales de confinement des déchets miniers n'avaient jamais été mises en place : « *les données de la cellule expérimentale ne sont pas disponibles car celle-ci sera construite au printemps 2020* »^[8]. C'est donc dire qu'aucun résultat sur l'efficacité de cette nouvelle technologie, expérimentale et non prouvée, à contenir la pollution ne sera disponible avant 2021, voire ultérieurement.

En conséquence de tout ce qui précède, l'Association de protection du Lac Taureau (APLT) juge cette situation comme totalement inacceptable et vous demande expressément, en tant que ministre et membre du gouvernement :

- **de réprimander sévèrement la compagnie Nouveau Monde Graphite pour avoir véhiculé de fausses informations à votre ministère et pour avoir omis de corriger lesdites informations par la suite;**
- **de reporter et de revoir la décision de votre ministère de déclarer, le 25 novembre 2019, l'étude d'impact sur l'environnement comme étant complète et « recevable » au sens de la loi;**
- **et par conséquent, de repousser l'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à une date ultérieure, et ce tant que toutes ces informations, cruciales pour l'évaluation des risques à l'environnement, soient disponibles pour le public, votre ministère et le BAPE.**

^[4] Vol. 3 – Réf. 3211-16-019-5 : Annexe 4-3 – Plan de réaménagement – (section 4.5.2.1)

^[5] Notamment les questions 22 à 27 sur les enjeux de gestion des résidus et des stériles miniers, 8 juillet 2019, <http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-16-019/3211-16-019-13.pdf>

^[6] SNC Lavalin, réponses aux questions du MELCC, septembre 2019, <http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-16-019/3211-16-019-15.pdf>

^[7] MELCC, 15 novembre 2019, <http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-16-019/3211-16-019-19.pdf>

^[8] <http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-16-019/3211-16-019-20.pdf>

Pour terminer, laissez-nous vous mentionner, Monsieur le Ministre, que notre association fait partie intégrante de la communauté de Saint-Michel-des-Saints puisqu'elle a été fondée en 1981 (elle va donc fêter ses 40 ans en 2021) et qu'elle représente de nombreuses familles, membres et sympathisants, ce qui implique plus de 400 résidents et villégiateurs de la région. La mission de notre association est, comme son nom l'indique, non seulement la protection du lac Taureau, le joyau de la région sur les plans touristiques et de villégiature, mais aussi la protection générale de l'environnement et de la qualité de vie des riverains et des résidents de la région.

Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, pour l'attention que vous aurez portée à cette lettre, ainsi qu'à nos demandes concernant ce projet de mine qui occasionnerait, s'il se réalise, des risques et des impacts majeurs sur notre région.

Gilles Cartier

Président

Association pour la protection du Lac Taureau

C.c.

- *M. Philippe Bourke, Président, Bureau des audiences publiques sur l'environnement*
- *Mme Caroline Proulx, Ministre du Tourisme, Députée de Berthier*
- *M. Pierre Fitzgibbon, Ministre de l'Économie et de l'Innovation*
- *M. Jonathan Julien, Ministre des Mines, de l'Énergie et des Ressources Naturelles*
- *M. Ugo Lapointe, coordonnateur de Québec Meilleure Mine / MiningWatch Canada*